

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Adoption du compte rendu du CA du 15 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPAR, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

Conseil d'Administration

Compte rendu de la séance du jeudi 15 mai 2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Monsieur Baptiste Maurin, Président, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**. Bienvenue à Denis Driffort et Alexandre Péraud, en qualité de personnalités qualifiées.

Compte-rendu du CA du 10 février 2025

Adopté à l'unanimité

Point d'actualité du directeur

Il s'agit de décliner notre agenda, avec des activités importantes :

La valorisation des publics, des cours publics avec la semaine de découverte du 19 au 23 mai. C'est un moment important : art et différentes causalités, formation initiale et formation aux publics. Lise Cluzeau et toute l'équipe sont mobilisés pour cet accueil.

Ensuite différentes interventions qui peuvent être crispantes pour les uns et formidables pour les autres dans la préparation aux diplômes. Il s'agit par la pertinence des projets de valoriser l'offre et la nature du suivi, des œuvres et des postures des étudiants. Ce sont les moments réels de l'école.

Charline Claveau demande à quelles dates se déroulent les diplômes.

Annette Nève répond qu'ils ont lieu sur l'ensemble du mois de juin, avec les dnsep-master d'abord puis les dna-licence ensuite.

Audry Liseron Monfils ajoute que les diplômes blancs sont aussi des moments forts.

Florent Lahache précise que les diplômes sont possiblement des moments publics, y compris les installations.

Annette Nève confirme qu'il vaut mieux prévenir pour organiser l'accueil.

Baptiste Maurin indique que les 4 délibérations qui suivent concernent les bilans financiers de l'année 2024

Décision portant adoption du compte de gestion 2024 - Délibération D.06-2025

Danielle Molia expose les chiffres du compte de gestion 2024 qui concordent avec ceux du compte administratif 2024. L'année prochaine nous aurons un compte financier unique (CFU). L'exécution du budget s'est bien passée, sans problème particulier.

Damien Dauphin, conseiller aux dépenses locales, confirme que le CFU sera obligatoire à partir de 2027 pour toutes les collectivités et qu'il a été convenu avec Mme Joanne qu'il sera mis en œuvre en 2026 sur le budget 2025 à l'ebabx.

Damien Dauphin dresse un panorama de la situation financière.

La situation au 31 décembre 2024 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 122 099,04 € (115 526,04 € en 2023).

L'exercice se caractérise par :

- Une augmentation modérée (+ 4 %) des dépenses réelles de fonctionnement corrélée à une hausse de 5,5 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Une légère progression des charges de personnel (+ 2,9%) qui représentent désormais 82 % des dépenses de fonctionnement contre 83% en 2023.
- Une augmentation prononcée des charges à caractère général (+ 20%).
- Une forte diminution des bourses et prix alloués (- 31 % / - 28 000 € en valeur).
- Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent (85 % contre 89 % l'an passé) ; il rend compte de la sincérité des prévisions budgétaires.
- La dépendance financière de l'École reste au même niveau que l'exercice précédent puisque les dotations/subventions/participations représentent, en 2024, 92% des produits réels de fonctionnement (contre 91 % en 2023).

- La CAF nette affiche une amélioration significative par rapport à 2023 (+ 48%) à l'instar du fonds de roulement net global (+12 %).
- Une trésorerie à son plus haut niveau depuis 2019 (1 461K€ au 31/12/2024).
- Un résultat d'investissement qui reste excédentaire en 2024 (27 677,86 €).

Sur le volet recettes, le rythme d'émission des titres est en forte augmentation par rapport à 2023 : 169 lignes de titres ont été émises en 2024, contre 93 l'année précédente. L'émission des titres est à peu près lissée sur l'année, avec toujours un pic sur le premier trimestre.

Concernant l'action en recouvrement, le taux de recouvrement sur exercice courant progresse significativement par rapport à 2023 (99,69% en 2024 contre 92,52 % en 2023) à l'instar du taux de recouvrement sur exercices antérieurs (100 % contre 99,23 % en 2023).

Au 31 décembre 2024, le montant de créances restant à recouvrer se répartit sur 42 titres, pour un montant global de 127 236,31€.

Le nombre de mandats émis reste stable (1700 lignes).

Le délai de paiement du comptable est en moyenne de 2,83 jours, avec un délai global de paiement de 13,16 jours en augmentation par rapport à 2023 mais toujours bien en-deçà de la réglementation qui est de 30 jours.

Le nombre total d'erreurs relevées par le SGC dans le cadre du CHD est en forte hausse par rapport à 2023 (31 au total en 2024 contre 6 en 2023). Par ailleurs, le nombre d'erreurs patrimoniales affiche également une hausse significative par rapport à 2023 (11 erreurs relevées en 2024 contre 1 en 2023) à l'instar du taux de rejet (7,24 % en 2024 contre 1,43 % en 2023).

S'agissant des contrôles hiérarchisés de la paye, des contrôles s'effectuent a priori avec mise à zéro systématique des payes en l'absence de réponse complète aux observations formulées. S'agissant du contrôle des nouveaux entrants, la SGC n'a procédé à aucune mise à 0 en 2024. Certains documents étaient manquants (délibération, contrat et RIB notamment) mais ils ont été transmis au SGC rapidement. Concernant les contrôles thématiques effectués en 2024 (changement des coordonnées bancaires, variation de montant > 5 %, changement d'indice, indemnité de permanence, référence de la délibération créant l'emploi), toutes les pièces demandées par le SGC ont été transmises par les services de l'ebabx.

Même si ces résultats et statistiques restent dépendants de la qualité des contrôles réalisés par le SGC et de leur saisie correcte dans l'outil, ils donnent globalement une tendance sur la qualité du mandatement qui se dégrade sur l'exercice 2024 ; toutefois à relativiser avec 31 erreurs sur 1700 mandats émis. Et l'analyse des Contrôles Comptables Automatisés (CCA) portés par Hélios ne fait apparaître aucune anomalie sur 2024.

Concernant les régies d'avances : le suivi des opérations de dépense est rigoureux. Par ailleurs, les demandes de reconstitution sont régulières.

Concernant la régie d'avances « menues dépenses », conformément aux constats effectués dans le cadre de la vérification sur place de juillet 2023, il conviendra de nommer en qualité de mandataires de la régie les personnels chargés des achats avec les fonds de la régie.

Concernant les régies de recettes : la régie recettes « étudiants » est bien tenue et l'émission des titres est régulière.

S'agissant de la régie des « cours publics », la périodicité d'émission des titres n'est toujours pas respectée, la régisseuse titrant l'intégralité des recettes à la fin de l'opération (fin de la période d'inscription à l'école, fin de la période d'inscription aux stages...)

Marguerite Joanne précise que les arrêtés de nomination des mandataires de la régie de menues dépenses ont été transmis à la DGFIP.

Hervé Alexandre ajoute qu'effectivement les contrôles et vérifications ont été plus pointus cette année.

Damien Dauphin indique que les erreurs sont très majoritairement sans conséquence patrimoniales : erreur de SIRET d'entreprise, d'imputation comptable, de pj manquantes.

Charline Claveau félicite l'école pour l'excellente gestion de l'établissement, notamment sur le délai de paiement qui est à plus de 100 jours pour la Région.

Une question sur la baisse des crédits des bourses alors que la précarité des étudiants est prégnante.

Marguerite Joanne répond qu'il s'agit uniquement des dispositifs de bourses versés directement par l'école, pas de celui des bourses nationales qui sont versées aux étudiants par le CROUS. L'aide aux étudiants est constante et peut prendre différentes formes : une prise en charge directe d'un billet de train par exemple. Par ailleurs la délibération votée en fin d'année 2024 pour l'aide aux étudiants dans leurs mobilités nationales va sensiblement renforcer les dépenses. Enfin, le montant total des dotations d'aide aux diplômes versées aux étudiants de 3^e et 5^e année en juin varie selon l'effectif des étudiants concernés.

Hervé Alexandre précise que le montant des bourses versé dépend de l'activité pédagogique. Les dispositifs mis en place permettent d'être encore plus attentifs à la précarité des étudiants dans l'aide aux déplacements, la santé, l'aide alimentaire avec le café pompier et la subvention qui a été votée au BP. Avec toujours un effectif de près de 50% de boursiers nationaux.

Juliette Rouillon-Durup ajoute que l'État a annoncé la gratuité totale pour les étudiants boursiers, compensée par l'État sur un montant moyen des droits d'inscription. Certaines écoles seront gagnantes, dont Bordeaux, d'autres non.

Hervé Alexandre confirme que cela va avantager l'école et sera une charge en moins pour les étudiants.

Charline Claveau ajoute que 70% d'étudiants de l'école travaillent.

Hervé Alexandre confirme, avec l'impact que ça a sur leur vie quotidienne et leurs études, mais aussi sur le calendrier de l'école qui ne peut empiéter sur juin et septembre parce que les étudiants travaillent.

Alexandre Peraud expose que le taux de boursier à Bordeaux-Montaigne est similaire, avec aussi un impact significatif sur la qualité des études, d'autant plus quand elles nécessitent beaucoup de pratique, comme aux beaux-arts. L'université a créé un statut d'étudiant travailleur (à partir de 17h/semaine). À noter aussi que 40% des consultations de santé concernent la santé mentale.

Charline Claveau indique que l'on peut faire le lien entre réussite et précarité.

Florent Lahache confirme que la précarité est un objet multiple. Comment fait-on pour enseigner quand on ne sait pas qui pourra venir au cours. Le rôle de chacun est important avec le relais de l'administration sur les problèmes de santé, de travail. Tous les éléments de l'école sont impactés. Au bout d'un moment va se poser une histoire de seuil pour savoir comment on enseigne.

Annette Nève indique qu'un suivi personnalisé est mis en œuvre pour connaître la situation des étudiants, apporter des solutions, faire le lien ; mais la précarité est une réalité.

Baptiste Maurin ajoute qu'une étude a été réalisée, qu'elle sera à actualiser. Il serait intéressant d'éclairer les données en les harmonisant avec l'université. Et une réflexion est à engager pour la

rentrée au regard de la bonne santé financière de l'école pour d'autres dispositifs à inventer pour lutter contre la précarité alimentaire par exemple, avec le Café Pompier.

Axelle Blin Deguet précise que l'étude de novembre dernier indique que le nombre d'étudiants qui travaillent reste stable mais que cela représente une plus grosse part dans leur budget.

Baptiste Maurin confirme qu'il faut inventer des dispositifs, continuer ce suivi quotidien parce que dans les écoles d'art le temps de travail pratique est fortement impacté.

Florent Lahache rappelle que compte tenu de la bonne santé financière de l'école il ne faut pas oublier les besoins pédagogiques. Un enseignant à mi-temps n'est pas reconduit cette fin d'année, cela représentant 30 000 €. C'est cruel et pas juste ni pour lui, ni pour l'école. Cela fait aussi partie de ce dont les étudiants ont besoin.

Anne Lépine demande quelle part est consacrée au logement ?

Charline Claveau et Baptiste Maurin confirme qu'elle est très importante à Bordeaux mais que l'école doit voir là où elle peut agir. Le logement se joue au niveau de l'État, du CROUS, de la Métropole, de la Région.

Alexandre Peraud indique qu'en tant que membre de la CCT, l'école peut bénéficier du résultat des études régionales, dont les extractions propres aux étudiants de l'ebabx.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du compte administratif 2024 - Délibération D.07-2025

Hervé Alexandre expose que les chiffres sont concordants avec le compte de Gestion et que l'exposé de Monsieur Dauphin a repris l'ensemble des éléments à noter.

Juste une précision sur l'excédent 2024 qui est dû essentiellement au versement en 2024 de 2 années de dotation Région. Il serait d'un montant d'environ 5000 € sans ce décalage des écritures et donc insuffisant pour garantir les amortissements. Dans le BP2025 a été actée l'augmentation de la dotation Métropole qui est la condition pour permettre d'assurer ce rythme : la « cagnotte » est bien là, mais elle n'est pas structurelle.

Ensuite un éclairage concernant l'augmentation des charges à caractère général : en fonction des services, prestations et des modalités de règlement, des dépenses peuvent être sur les charges à caractère général ou sur du RH. C'est le cas des intervenants par exemple, qui choisissent s'ils veulent être payés sur facture ou en salaire. Ou les prestations externalisées de ménage qui ont pris fin en début 2025 et qui seront sur les RH maintenant que les recrutements directs ont pu être réalisés.

Merci aux équipes pour les délais de paiement. Cette capacité de paiement rapide et sûre permet des prestataires réactifs avec des économies à l'arrivée.

En 2025 nous aurons des dépenses obligatoires supplémentaires pour le personnel avec la participation de l'employeur sur la mutuelle prévoyance et en 2026, la participation à la mutuelle santé.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant affectation du résultat de l'exercice 2024 - Délibération D.08-2025

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'affecter les résultats de l'exercice 2024 dans le budget 2025. Le résultat cumulé est important mais nous sommes toujours vigilants sur la garantie de trésorerie. Néanmoins, nous pouvons compter sur la grande fiabilité de nos contributeurs.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption de la décision modificative budgétaire au BP 2025 – DM1 2025 - Délibération D.09-2025

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de la suite des délibérations financières.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption des tarifs de la VAE - Délibération D.10-2025

Hervé Alexandre rappelle que depuis plusieurs années, pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, les 5 écoles du G8 ont mis en place une démarche de VAE menant au DNA et au DNSEP. Le Grand Huit assure une fonction générale de coordination de ce dispositif, chaque école étant amenée à inscrire les candidats retenus selon leur profil et option. En fin de processus, un jury commun aux écoles de Nouvelle-Aquitaine délivre les diplômes. Toutes les écoles adoptent les tarifs en CA, perçoivent les inscriptions et les reversent au G8.

Les candidats concernés sont accompagnés depuis décembre, les jurys se tiendront à Limoges les 10 et 11 septembre. Fin juin débutera la prochaine session.

Le G8 a engagé une démarche proactive de communication auprès des réseaux de Nouvelle-Aquitaine, en Dordogne, à Pola.

Alexandre Peraud demande combien de personnes sont concernées.

Hervé Alexandre répond que pour cette session, 10 personnes sont accompagnées, de décembre à septembre, avec une journée par mois de travail avec 2 accompagnateurs à Limoges. Pendant l'été ils réalisent des séances de travail d'accrochage ; c'est une forte contrainte pour l'école qui reçoit.

Juliette Rouillon-Durup indique qu'il s'agit là d'une procédure de VAE très particulière par rapport au système habituel qui ne comporte normalement pas d'accompagnement. C'est très bénéfique pour les personnes concernées.

Alexandre Peraud précise que l'Université met également en place un accompagnement.

Hervé Alexandre ajoute qu'un travail en amont est réalisé pour vérifier la pertinence des candidatures. Il s'agit d'un dispositif pour se remettre en mouvement et il faut réunir toutes les conditions de cet accompagnement. Depuis que le dispositif existe, seul 1 candidat n'a pas validé son diplôme mais il n'avait pas joué le jeu. La réussite est l'aboutissement de l'accompagnement.

Annette Nève explique que différents profils se présentent, dont des autodidactes qui ont une expérience professionnelle mais qui n'ont pas fait d'études et ne connaissent pas le dispositif du diplôme, de l'accrochage, du jury de diplôme.

Hervé Alexandre ajoute que de plus en plus de jeunes publics qui relèveraient de la formation initiale se présentent. Ils viennent sur la VAE en palliatif, parfois parce qu'ils ne sont pas reçus en école d'art avec, en plus la question économique. Il faut être très attentifs aux dérives possibles.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant actualisation de la durée d'amortissement des immobilisations de l'ebabx - Délibération D.11-2025

Hervé Alexandre expose que l'école doit provisionner des crédits pour le remplacement de son matériel. Cette année 2 gros achats sont réalisés : une machine gravure laser et un traceur pour un montant total de plus de 50 000 €. La charge doit être adaptée et étalée. Il est donc proposé une durée d'amortissement de 6 ans pour le traceur et 10 ans pour le graveur.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données - Délibération D.12-2025

Hervé Alexandre expose que c'est une obligation légale dans le cadre du dispositif RGPD. Le Syndicat Gironde Numérique propose ce service mutualisé aux établissements de coopération intercommunale de la Gironde. C'est un syndicat qui dépend du Département. Il convient de nommer *intuitu personae* les personnes qui auront la responsabilité de l'utilisation de nos données personnelles.

Maylis Descazeaux demande si les DPO mutualisés et leurs référents travaillent en réseau.

Marguerite Joanne confirme que c'est le cas, notamment sur la façon de faire vivre le registre de traitement des données, leur collecte, leur utilisation, leur pertinence et leur durée de vie.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant actualisation du tableau des effectifs suite à l'avis du CST du 12 mai 2025 - Délibération D.13-2025

Hervé Alexandre expose que cette délibération fait suite au CST qui s'est tenu le 12 mai. Il s'agit d'une actualisation annuelle : fermer et ouvrir les postes en fonction de la réalité. C'est nécessaire d'autant qu'il faudrait mettre les budgets en face de tous les postes ouverts. À noter que l'avis du CST n'est pas requis pour ouvrir un poste, contrairement à une fermeture.

Baptiste Maurin précise que le CST a émis un avis favorable unanime.

Patricia Oudin demande la composition du CST.

Baptiste Maurin précise que les représentants de la collectivité ont été nommés au sein du conseil d'administration : lui-même en qualité de Président + Anne Lépine et Gwénael Lamarque.

Hervé Alexandre ajoute que les représentants du personnel ont été élus dans le cadre des élections professionnelles à partir des listes présentées par FO et le SNEAD-CGT. Il s'agit de Arnaud Larrère, adjoint du responsable maintenance-sécurité, Hélène Squarcioni, responsable de la communication et Didier Lechenne, enseignant.

Camille de Singly demande si un récapitulatif de l'évolution des effectifs sur plusieurs années départs / recrutements des enseignants pourrait être présenté pour le prochain conseil d'administration.

Baptiste Maurin précise que ce sera fait pour donner une vue sur l'évolution générale des effectifs pédagogiques.

Hervé Alexandre et Annette Nève confirment qu'il est important de voir l'ensemble de l'équipe pédagogique pour également tracer l'évolution des postes, pas seulement enseignants, mais aussi les techniciens d'atelier par exemple.

Audry Liseron Monfils ajoute que cela doit concerner tous les groupes, pas seulement la pédagogie.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant actualisation de la charte du télétravail suite à l'avis du CST du 12 mai 2025 – Délibération D.14-2025

Hervé Alexandre expose que la charte avait été adoptée avant le confinement, qu'elle a été revue en 2020. Une enquête a permis d'évaluer comment le télétravail est vécu par tous les agents, télétravailleurs ou pas. Elle a été riche d'enseignements et aucune vraie modification a été demandée. En revanche il a été rappelé la nécessité de respecter la charte existante. Par ailleurs il convenait également de l'ajuster en fonction des évolutions du projet de service. Cette charte a été travaillée avec les membres du CST qui a émis un avis favorable unanime.

Maylis Descazeaux demande la proportion des agents qui télétravaillent ?

Hervé Alexandre expose que tous les personnels administratifs télétravaillent, 1 ou 2 jours par semaine ; avec des jours de permanence sur site. Pas de télétravail pour les personnels techniques et de maintenance, ni pour les enseignants et les agents qui sont en face à face avec les étudiants. Annette Nève précise que seuls les enseignants de langue étrangère ont des rendez-vous individuels à distance avec les étudiants.

Hervé Alexandre ajoute que le cadre de la charte a permis d'adapter le télétravail dans des situations particulières telles que la santé par exemple.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant actualisation de l'organigramme suite à l'avis du CST du 12 mai 2025 - Délibération D.15-2025

Audry Liseron-Monfils expose que l'organigramme arrive maintenant, après avoir pris le temps de comprendre comment les uns et les autres sont positionnés. Au détour de plusieurs moments de concertation, des aller-retours avec le CST notamment, ce type d'organigramme un peu en peigne permet une lecture de la situation spatiale et des compétences au sein de l'établissement. Au détour de ces différentes rencontres, les fonctions ont été identifiées pour amorcer l'idée d'y mettre le nom des personnes qui sont derrière chaque compétence et responsabilité. Il s'affichera sans nom pour l'interne et avec les noms pour les publications publiques. Les termes se sont reprécisés, idem pour les fiches de poste qui sont à actualiser maintenant que les entretiens professionnels sont terminés. Après avoir rencontré les agents, il s'avère que l'actualisation de nombreuses fiches de poste se pose. C'est un travail à mener bientôt. Les différentes attributions en terme nominatif qui sont posées là correspondent au plus près à notre réalité. L'organigramme n'a pas été fait en un instant ; cela a représenté un long travail parce que ce ne sont pas seulement des vignettes mais avant tout des êtres qui se mettent dans une projection et qui ont des responsabilités à chaque endroit, le tout générant une lecture de correspondance entre les différentes missions de chacun. Beaucoup d'attention a été accordée à la partie bâtiment/sécurité pour repositionner les différents postes avec les recrutements faits récemment, mais ce n'est pas la seule. Repréciser l'endroit où se trouve

l'assistante de direction également responsable des cours publics. Il s'agit d'un organigramme qui répond à l'actuel. Donc au-delà des postes et désignations, quand on mettra les noms, certaines personnes peuvent se retrouver sur plusieurs vignettes. Clarifier aussi le positionnement de directrice du développement et des relations internationales, au regard du projet d'établissement. Il n'y a pas de dichotomie entre l'aspect développement et relations internationales. Il s'agit de bien positionner cette compétence à cet endroit-là.

Tout cela a pris pas mal de temps pour être très précis sur les attributions, il répond au projet d'établissement esquissé il y a 2 ans et précisé il y a un an et a fait l'objet de points d'échanges et est aujourd'hui consensuel.

Charline Claveau demande une précision pour bien comprendre le schéma sur le n+1 de la directrice du développement et des relations internationales : c'est bien le directeur ?

Audry Liseron-Monfils confirme.

Baptiste Maurin explique en transparence que le CST de lundi a été compliqué : des divergences sur ce sujet de l'organigramme, des incompréhensions. Cela a conduit à un travail en direct avec Audry et les représentants du personnel pour lever ce qui pouvait questionner. Il y avait des évolutions de postes à noter, l'organigramme étant une vitrine, il fallait le faire évoluer et le clarifier pour tous. C'était le cas de la partie bâtiment/sécurité, c'est bien de clarifier pour tout le monde la manière dont l'école fonctionne dans ses responsabilités.

Le nœud du débat a porté ensuite sur la direction du développement et des relations internationales. C'est un héritage qui précède l'arrivée d'Audry, puisque c'est un engagement qui avait été pris envers la personne de faire évoluer sa fiche de poste en direction. Il est nécessaire de densifier cette fonction au-delà des relations internationales qui pouvait apparaître assez restrictive au moment du changement partiel de tutelle métropolitaine. Il était bon qu'une personne puisse s'engager dans des relations bilatérales avec des actrices et des acteurs pas forcément aujourd'hui partenaires de l'école, pas forcément des partenaires pédagogiques mais qui pourraient le devenir en fonction des compétences de l'école pour réussir à développer une galaxie un peu plus large que celle d'aujourd'hui.

Pour répondre à Charline : un lien double. Le poste de directrice du développement et des relations internationales est rattaché au poste de directeur et un lien hiérarchique avec la direction des études dans le cadre de la pédagogie. Parce que dans une école, les partenariats ne peuvent pas être pensés indépendamment de la question pédagogique. Ça a aussi fait partie des discussions, des interrogations et échanges en CST, en lien avec Annette qui est directrice des études. Ce lien a été créé pour signifier et souligner que la notion de partenariats et des relations internationales ne pouvait être que dépendante de la pédagogie.

Par ailleurs, la place de l'enseignante français langue étrangère relève de fait de la pédagogie mais a été rattachée aux RI car dédiée aux étrangers qui viennent à l'école. Tout ce qui relève de ce poste, du recrutement, doit avoir un regard de la direction des études qui semble fondamental, sinon, nous risquons nous-même de déstabiliser l'organisation concrète de l'école.

Dans ce CST, avant discussion et correction de certains éléments il y a eu réticence de la part des représentants du personnels à émettre un avis favorable sur la proposition d'organigramme. Elle a été retravaillée et a obtenu ensuite un avis favorable unanime après la séquence de travail en direct. C'est important de préciser ce chemin d'autant que le compte rendu du CST n'est pas encore disponible.

Maylis Descazeaux remercie pour cet éclairage qui permet d'avoir l'intégralité des étapes de réflexion et pour comprendre le sens du trait -entre direction des RI et direction des études-, à savoir

s'il s'agit d'un lien fonctionnel ou hiérarchique. Cela doit être éclairci pour lever toute ambiguïté sur le sens : le schéma actuel ne le restitue pas parfaitement.

Florent Lahache confirme que le CST a émis un avis favorable, sans compte rendu à ce jour puisqu'il a eu lieu lundi. Aux dires des représentants, le CST s'est déroulé dans des conditions houleuses. Il ne s'agit pas de refaire le débat du CST, on regrette de ne pas avoir de compte-rendu pour déplier le détail des arguments qui ont conduit à ça. C'est regrettable d'autant plus qu'il s'agit de la création d'un poste de direction. L'événement de cet organigramme, c'est celui-là. C'est étrange parce que c'est le point central, ce n'est ni une clarification, ni une évolution, ni une promotion ? On ne peut pas devenir directrice par une promotion. Le fait que l'engagement initial date de la direction précédente n'éclaire pas cette décision.

Indépendamment des titres, il existe un souci entre relations internationales et pédagogie qui sont aujourd'hui trop dissociées. La création d'un poste de directrice signifie une indépendance accrue, c'est-à-dire le sens inverse de ce qui est nécessaire. Quel va être le lien qui lie la direction des études et la direction du développement et des relations internationales ? Comment ça va marcher concrètement pour qu'il y ait une sorte de coordination ?

Camille de Singly confirme qu'actuellement cela ne fonctionne pas, renforcer la séparation est ennuyeux. Les étudiants Erasmus quand ils arrivent, sont dans une espèce de no man's land : enseignants et direction des études ne sont pas associés à leur admission dans l'école. Il n'y a pas de protocole clair comme cela se fait dans les commissions d'équivalence. C'est à clarifier dans l'école pour que ça fonctionne mieux. Mais dans un organigramme qui insisterait sur une indépendance : cela ne va pas dans le sens de cette concertation indispensable. Cette responsabilité de l'international doit être en lien hiérarchique avec les études pour être compris dans une globalité.

Audry Liseron-Monfils précise que s'il y a encore soupçons ou interrogations, il faut les lever : il n'y a pas de lien hiérarchique entre les 2 directions, mais une correspondance. C'est à ce niveau là que cela se passe.

Camille de Singly remarque que c'est en contradiction avec ce qui vient d'être dit.

Audry Liseron-Monfils confirme qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre direction des relations internationales et direction des études.

Charline Claveau répond qu'elle a compris qu'il existe un lien fonctionnel mais que les enseignants plaident pour un lien hiérarchique pour une meilleure articulation. La nature du lien n'est pas le plus important, il faut garantir des procédures qui doivent être articulées avec le n+ 1. Et il y a la partie développement et partenariat qui dépend directement du n+1.

Maylis Descazeaux indique qu'elle n'avait pas compris cela, qu'elle avait entendu un lien hiérarchique.

Baptiste Maurin ajoute qu'il n'y a qu'un seul sujet : tout ce qui relève de la question pédagogique en lien avec les relations internationales et le développement ne peut pas échapper à la chaîne hiérarchique de la direction des études et du directeur.

Charline Claveau questionne sur un double lien hiérarchique ?

Baptiste Maurin confirme que cela n'est pas clair visiblement. L'entretien annuel est réalisé par le directeur et les démarches exploratoires peuvent se faire indépendamment de la pédagogie. Mais pour le reste, la seule vocation de l'école étant pédagogique, cela ne peut pas se faire indépendamment de l'autorité de la directrice des études dès lors qu'on entre dans des partenariats qui ont une implication dans la pédagogie.

Charline Claveau confirme qu'il y a donc un rattachement hiérarchique qui se traduit par des procédures de validation, et pas forcément dans le sens de « qui est le n+1 ».

Baptiste Maurin ajoute que c'est un organigramme qui n'a pas vocation à faire apparaître les liens fonctionnels, sinon il y aurait des liens dans tous les sens. Il dit qui est le n+1 de la personne au sens administratif.

Ce lien légitime le fait que la directrice des études a autorité, doit valider tout ce qui relève du développement et des relations internationales avec un axe pédagogique. Il existe pour bien noter qu'il n'y a pas une autonomie totale entre développement et relations internationales de la question des études, ce qui serait une aberration. Il faut reformuler, à voir comment : il y a une mission de recherche de partenariats et de relations internationales. Le débouché de ces échanges est en pédagogie : il passe par la validation de la directrice des études.

Patricia Oudin demande comment cela se passe dans les autres écoles.

Baptiste Maurin répond qu'après un benchmarking, il s'avère qu'il y a peu de directions autonomes. Quand c'est le cas, elles sont positionnées sur autre chose que les relations internationales et souvent rattachées à la direction des études. Ce qui justifie la création d'un poste de direction c'est la recherche de partenariats autres que internationaux. Mais tout ce qui relève de la question pédagogique relève de la directrice des études. Cela n'ôte pas la capacité aux enseignants et à la directrice des études de nouer des partenariats et développer des choses. Pour exemple, un partenariat économique avec Ariane Espace, déjà partenaire de Bordeaux-Métropole : comment on va passer du temps sur ce qu'on va construire, imaginer, travailler avec l'école. Ceci légitime une mission et quand on va entrer dans le détail de ce qu'on fait pédagogiquement, nécessairement cela repasse dans les mains de la directrice des études.

Maylis Descazeaux souhaite que le schéma puisse rendre compte de l'ensemble de ces sous-titres. Baptiste Maurin indique que le compte rendu du conseil d'administration va reprendre ces échanges. Il faudra détailler un petit peu le fonctionnement de cet organigramme pour que ce soit plus simple en ajoutant les explications. Avec éventuellement des liens de couleur différenciés pour les expliciter.

Florent Lahache demande, si cet organigramme est voté en conseil d'administration, que Audry en fasse une présentation devant l'ensemble de l'équipe pour expliquer la création de la direction. C'est impératif, cela ne peut pas passer comme ça, cette décision doit être assumée, expliquée, détaillée, c'est nécessaire pour tout le monde, pour les enseignants et pour Rachel aussi pour qu'elle dise publiquement quelle est sa place. Il existe une espèce de malaise depuis 1 an et demi, depuis l'arrivée d'Audry, quant au statut incertain de Rachel directrice, des rumeurs. Tout cela est extrêmement néfaste humainement pour tout le monde et a des effets délétères dans le travail. Il faut ponctuer cette séquence avec cet organigramme avec une prise de parole publique, une explication sur cette décision.

Audry Liseron-Monfils répond que ce point-là devait être largement abordé à l'occasion du séminaire de fin d'année. Il faut rappeler que c'est un poste qui nécessite beaucoup de reprises et

d'ajustements. Cette clarification est assumée et va avec la genèse, avec le projet présenté, tout est lié en réalité. Il n'y pas eu de cassure. Tout un chacun doit être sensible à l'importance de cette genèse et aussi à la compétence des uns et des autres. On connaît la plus-value du développement et de l'international, ces éléments seront exposés en séminaire.

Interruption de connexion avec les administrateurs en visio. Puis reprise.

Perrine Vigroux demande quelle est la différence entre directrice des ressources et responsable des RH.

Marguerite Joanne précise que la direction des ressources pilote les finances, le budget, l'informatique, le bâtiment/sécurité, l'accueil et le magasin. Toutes les ressources sauf les RH.

Adoptée à l'unanimité sous réserve que les précisions, liens fonctionnels, sous-titres et éléments débattus et convenus en séance soient inscrits dans le document final pour clarification et présentation.

Questions diverses

Retour sur l'enquête sur les violences sexistes et sexuelles

Hervé Alexandre explique qu'une enquête a été réalisée par Axelle Blin-Deguet -référente égalité/diversité - auprès des étudiants et des étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes. L'analyse du questionnaire sera envoyée aux administrateurs présents à l'issue de cette présentation.

Axelle Blin-Deguet expose que conformément au plan de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels adopté par le conseil d'administration le 9 février 2024, l'ebabx a souhaité faire un état des lieux des violences vécues par les étudiant·es, que ce soit en tant que victime ou témoin.

Cette enquête a pour premier objectif de faire un diagnostic des VHSS existantes et de permettre de mieux cibler les actions de lutte et de prévention. Elle est vouée à être renouvelée, afin de servir d'indicateur de suivi d'une action pérenne fondamentale pour notre école.

Diffusée en mai-juin 2024, elle a obtenu un taux de réponses d'environ 23%. Ce taux reste trop faible pour avoir une image fidèle quantitative des violences sexistes et sexuelles vécues par les étudiant·es de l'ebabx, mais le panachage parmi les profils d'étudiant·es permet quand même d'avoir un résultat qualitatif éclairant et a donné à tous et toutes la possibilité de s'exprimer.

Le questionnaire était organisé en deux parties, avec d'abord des questions générales sur le cadre d'études, puis des questions par type de violence. Sur le cadre d'études, deux chiffres peuvent être mis en avant :

- 53 % des répondant·es se sentent "plutôt en sécurité" en ce qui concerne les VSS,
 - 27% des répondant·es considèrent leur cadre d'études et l'ambiance générale comme sexiste.
- Ces données sont conformes aux données recueillies par l'enquête nationale réalisée par l'Observatoire étudiant des VSS dans l'enseignement supérieur en 2023.

L'ebabx a mis en place un certain nombre d'actions, dans une perspective d'amélioration continue du cadre d'études des étudiant·es, avec notamment l'adoption du plan de lutte et de prévention des VSS. Tous les personnels de l'ebabx ont été sensibilisés à la lutte contre les VSS entre juillet 2024 et mars 2025.

La question des VSS va continuer à demander une attention constante si on veut améliorer le cadre d'études des étudiant.es. Cela passe par la formation de toutes et tous, mais également par un traitement adéquat des signalements effectués auprès de la cellule d'écoute et de signalement.

Il est prévu de refaire cette enquête tous les 3 ans pour actualiser les actions à mettre en place ; une enquête à destination du personnel sera menée à la rentrée + des interventions thématiques à l'attention de tous et toutes.

Hervé Alexandre ajoute que ça a été un plan économiquement mobilisateur.

Axelle Blin-Deguet précise qu'il s'est agi pour toutes et tous d'une journée complète en présentiel animée par *La Petite*. Les retours de la formation ont confirmé que le format et le contenu ont été très pertinents.

Hervé Alexandre remarque qu'il y aura une attention à son renouvellement cyclique et aussi à poursuivre l'accueil des signalements pour voir leur diminution à moyen terme.

Charline Claveau demande quelle est l'hypothèse de ce faible taux de réponse.

Axelle Blin-Deguet remarque que sans doute la période de diffusion (fin d'année scolaire) n'était pas la plus pertinente.

Charline Claveau note que cela peut indiquer qu'il n'y a pas eu de faits majeurs à signaler ce qui peut être un bon signe.

Florent Lahache n'est pas sûr que ce soit la bonne explication, mais un des éléments. Merci à Axelle pour tout ce travail, les VHSS sont devenus un sujet, discuté au quotidien qui requiert l'attention et la vigilance de toutes et tous.

Charline Claveau note que ce sujet est bien traité dans l'école, c'est une évolution de la culture.

Florent Lahache répond que si la représentation étudiante était là, elle porterait certainement une parole différente.

Hervé Alexandre explique toutefois qu'il y a une très grande différence avec ce qui était dit en 2020-2021 « tout le monde sait et personne ne fait rien ». C'est devenu un sujet, chacun s'exprime, les situations se dénouent de façon plus fluide avec des conclusions qui sont derrière nous. L'établissement a pris ses responsabilités.

Florent Lahache indique que des questions se posent encore sur la pédagogie : la répartition femmes/hommes. 2/3 des enseignements se déroulent « entre mecs » devant une majorité écrasante d'étudiantes. C'est une attention à avoir pour les recrutements futurs : la féminisation de l'équipe.

Charline Claveau demande quelle est la proportion d'enseignants femmes/hommes.

Hervé Alexandre répond que l'effectif est équilibré sur l'ensemble de l'équipe de l'ebabx, toutes missions/services confondus, mais que les hommes sont majoritaires dans l'équipe pédagogique. Annette Nève souligne que malheureusement il n'y a pas suffisamment de candidatures de femmes.

Alexandre Peraud demande quelle est la composition de la cellule d'écoute.

Axelle Blin-Deguet répond qu'il y a 3 personnes – elle-même, le bibliothécaire et une enseignante ; et que l'on manque de volontaires.

Anne Lépine demande comment elle peut être saisie.

Axelle Blin-Deguet répond que différentes typologies de personnes sont accueillantes, cela permet de répondre à beaucoup de demandes. Saisine par mail, en direct, par téléphone, anonyme ou pas. Et elle n'est pas exclusive d'autres interlocuteurs ou moyens pour signaler.

Patricia Oudin informe qu'une journée professionnelle s'est tenue à Poitiers sur les addictions, peut-être est-ce un sujet pour l'école ? Une journée de prévention pourrait être proposée.

Axelle Blin-Deguet confirme que c'est envisagé pour l'année prochaine. Un champ de commentaires libres dans l'enquête a pointé d'autres violences et d'autres problèmes qui méritent aussi une attention.

Information sur l'utilisation des fonds CVEC

La délibération votée en conseil d'administration en 2021 prévoit l'utilisation des crédits CVEC pour la santé, en particulier la santé mentale des étudiants. Depuis ces années, les recettes correspondent aux dépenses engagées sur cette question.

En 2024 : recettes d'un montant de 11 893,45 €. Les étudiants non exonérés paient 103 €, le CROUS reverse à l'école 46 € par étudiant inscrit à l'école, qu'il soit exonéré ou pas.

En dépenses :

Séances individuelles de soutien psychologique, une fois par semaine, sur rdv, sur place ou à distance, soit environ 248 séances pour 2024 ; pour un montant de 10 784 €.

Diverses mesures d'accompagnement des étudiants -handicap-langue-accueil : 1 135 €

En dehors de ce montant obligatoire, le CROUS de Bordeaux lance régulièrement des appels à projets, l'école y a répondu 3 fois.

En 2020/2021, pour financer une partie des conteneurs de la récupérathèque (1 900 €).

En 2024, pour aider à l'accueil des rencontres des récupérathèques (4 500 €).

En 2025, pour participer au financement de 2 distributeurs de protections périodiques dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle (800 €).

Camille de Singly demande quand aura lieu le prochain conseil d'administration.

Baptiste Maurin répond qu'il aura certainement lieu le 19 septembre, avec, à l'ordre du jour, la présentation du projet du directeur pour le renouvellement de son mandat. La date et l'horaire devront être confirmés.

Camille de Singly demande à ce que soit également présentée une synthèse des travaux du conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante.

Baptiste Maurin le note et confirme que l'horaire de ce conseil d'administration, qui sera particulièrement important, devra permettre une situation de confort pour toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h35

Compte rendu Adopté à l'unanimité

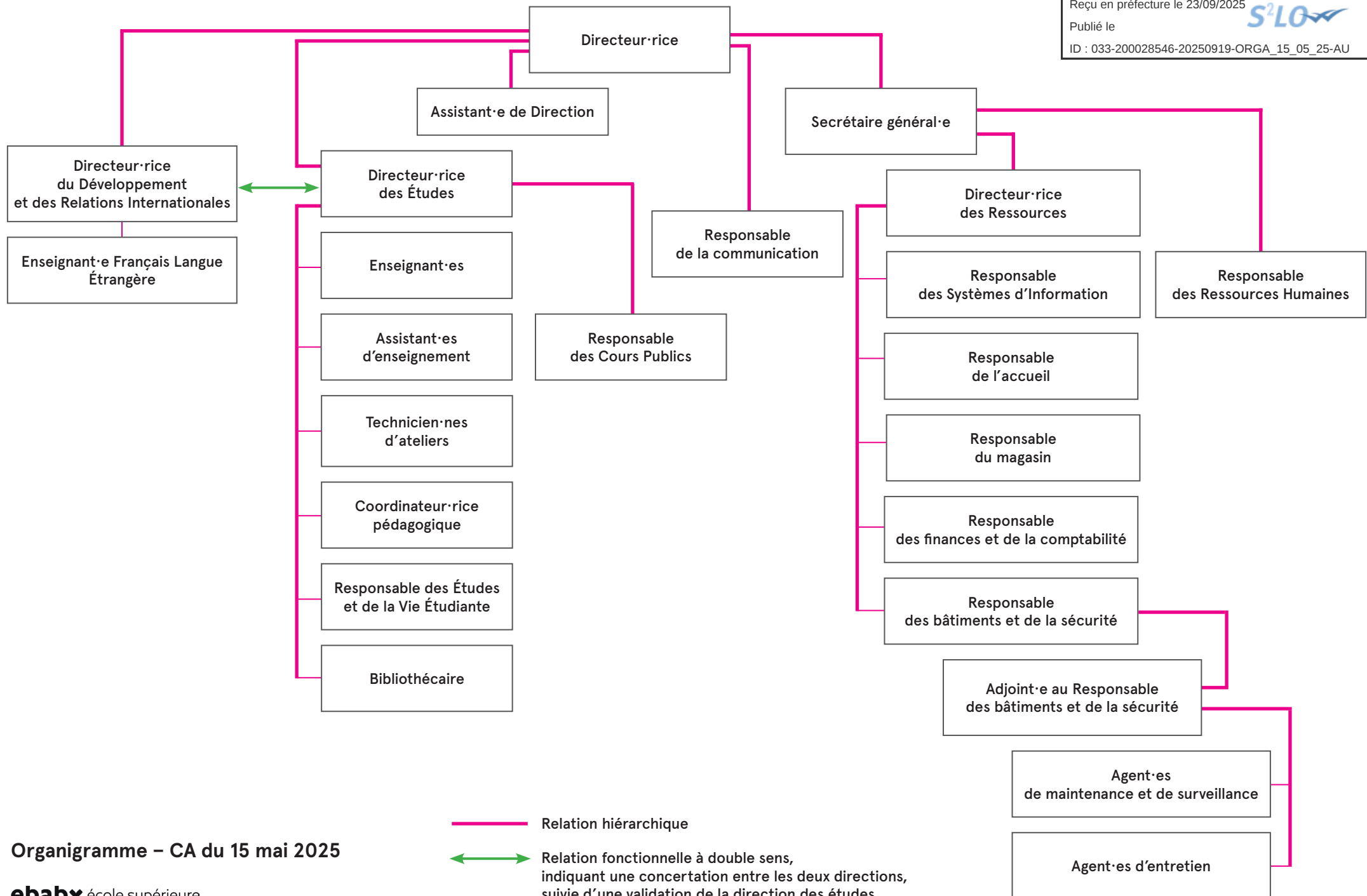
Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président



Organigramme – CA du 15 mai 2025

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Délibération n°16-2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPAR, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

Délibération n°16-2025 portant adoption des montants d'indemnités de jury de diplôme

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Mêlant enseignement artistique approfondi, recherche et production en milieux professionnels avec des partenaires nationaux et internationaux, l'ebabx forme des artistes et des designers à travers deux diplômes : le DNA grade Licence (Diplôme National d'Art) après trois années d'études et le DNSEP grade Master (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) après cinq années d'études.

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, et notamment son chapitre III, chaque année, l'ebabx désigne les membres des jurys des DNSEP et DNA qui se déroulent dans son établissement.

La composition est définie par le Ministère de la Culture selon les modalités suivantes.

LE DNA

Le jury du diplôme national option art (DNA-art) est composé de 3 membres :

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;
- un enseignant de l'établissement.

Le président du jury est désigné par le directeur de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Le jury du diplôme national art – option design (DNA-design) est composé de 3 membres :

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;
- un enseignant de l'établissement.

Le président du jury est désigné par le directeur de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Le DNA comprend 1 épreuve de soutenance de travail plastique.

Les 2 sessions de délivrance des DNA ont lieu en fin de chaque année universitaire, en général au mois de juin.

LE DNSEP

Le diplôme national supérieur d'expression plastique comprend deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire ;
- la soutenance d'un travail plastique.

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique-option art (DNSEP-art) est composé de cinq membres :

- un représentant de l'établissement choisi parmi les enseignants ;
- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.

Le président du jury est désigné par le directeur de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

Les membres du jury du DNSEP art chargés de la soutenance du mémoire, sont :

- le représentant de l'établissement ;
- l'une des quatre personnalités qualifiées.

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique-option design (DNSEP-design) est composé de cinq membres :

- un représentant de l'établissement choisi parmi les enseignants ;
- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.

Le président du jury est désigné par le directeur de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

Les membres du jury du DNSEP design chargés de la soutenance du mémoire, sont :

- le représentant de l'établissement ;
- l'une des quatre personnalités qualifiées.

Les 2 sessions de délivrance des DNSEP ont lieu :

- en fin de 1^{er} semestre de chaque année scolaire (en général en janvier) pour les soutenances de mémoires ;
- en fin d'année scolaire (en général au mois de juin) pour les soutenances de travail plastique.

A noter que ces conditions sont valables également pour les jurys des diplômes délivrés via la VAE.

À compter de cette année 2025, le Ministère de la culture a souhaité déléguer la rémunération des membres des jurys aux écoles, et ce avec effet pour les jurys terminaux de l'année universitaire 2024-2025.

La compensation reçue pour 2025 se monte à 9.531,75 € pour une charge estimée pour l'ebabx à 14.000 €.

Par ailleurs et depuis plusieurs années, l'État a également délégué les frais d'accueil des jurys, avec une compensation forfaitaire à hauteur de 4 500 €. Pour l'année 2024-2025, les frais d'accueil (hébergement, déplacement, frais de repas) se sont élevés à 5 630 €.

Dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des écoles d'art, pour éviter toute forme de « concurrence » entre écoles, il a été convenu que l'ensemble des écoles adopterait les mêmes montants d'indemnité de jury, en référence avec ceux en vigueur actuellement, soit 33 € brut pour 1 DNSEP et 28,75 € brut pour 1 DNA.

À titre d'illustration, le tableau ci-dessous détaille les indemnités à régler pour la session de juin 2025 pour un montant total de 11 097,75 € brut, soit un montant toutes charges comprises de 14 000 €

	DNA art	DNA design	DNSEP art	DNSEP design
Soutenance de mémoire	Sans objet	Sans objet	20 x 2 membres du jury x 33 €, soit 1320 € brut	9 x 2 membres du jury x 33 €, soit 594 € brut
Soutenance de travail plastique	39 candidats x 3 membres du jury x 28,75 € soit 3 363,75 € brut	12 candidats x 3 membres du jury x 28,75 € soit 1 035 € brut	20 x 5 membres du jury x 33 €, soit 3300 € brut	9 x 5 membres du jury x 33 €, soit 1485 € brut

Ces frais seront imputés sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 12, compte 642-indemnités de jury soumises à cotisations sociales.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Délibération D.17-2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPARD, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

Délibération D.17-2025 portant adoption de la participation employeur à la mutuelle santé des agents de l'ebabx

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Tout au long de l'année universitaire 24/25 et en commission paritaire, l'ebabx a projeté les conditions de la mise en place d'une participation de l'établissement à une protection sociale complémentaire pour la santé des agents.

Ainsi lors du CST du 12 mai 2025 puis formellement lors de celui du 12 septembre 2025, les représentants ont émis un avis favorable sur la proposition de complémentaire santé qui suit et sur les taux de participation employeur à cette protection sociale.

En conséquence

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 827-7 et L. 827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les délibérations n° DE-0063-2023 du 13 décembre 2023 et n° DE-0032-2024 du 10 juillet 2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, l'autorisant respectivement à réaliser toutes les opérations nécessaires en vue de conclure de nouvelles conventions de participation pour les risques prévoyance et santé, ainsi que de permettre l'exécution de ces conventions de participation avec les opérateurs retenus pour les employeurs territoriaux de Gironde ;

Vu la convention de participation conclue entre le Centre de Gestion de la Gironde et ALTERNATIVE COURTAGE (MNFACT) fixant le cadre du contrat collectif à adhésion facultative et les conditions d'adhésion individuelle des agents, démarche à laquelle l'ebabx a souscrite en donnant mandat en ce sens au CDG33 ;

Vu le détail des prestations et conditions contractuelles d'ALTERNATIVE COURTAGE-MNFACT (document joint) pour une effectivité de prestations au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'avis du CST de l'ebabx du 12 septembre 2025 sur la présente délibération ;

Il vous est proposé de porter la participation mensuelle de l'employeur selon le niveau de revenu annuel net imposable de la façon suivante :

Revenu net imposable	Inférieur à 23.000 €	Entre 23 et 30.000 €	Supérieur à 30.000 €
Agent seul	40 €	30 €	20 €
Agent + 1 enfant	52 €	42 €	32 €
Agent + 1 enfant et +	64 €	54 €	44 €

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Délibération n°18-2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPAR, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

Délibération n°18-2025 portant actualisation de divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'ebabx, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants du supérieur, élèves des cours publics, et stagiaires en formation continue. Par délibération D.01-2025, vous aviez adopté l'ensemble des droits d'inscription dû par nos différents usagers. Au regard des actualités, il convient d'en modifier et ajouter certains.

1. Pour les étudiants

En mai dernier, la Ministre de la Culture a annoncé l'instauration d'une compensation financière pour l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les écoles territoriales sous tutelle du Ministère. Cette décision répond à une revendication portée par l'ANdÉA, mobilisée depuis de nombreuses années sur ce sujet. Elle marque une avancée significative vers l'égalité de traitement entre les étudiants des écoles supérieures d'art et design territoriales et les autres étudiants de l'enseignement supérieur public.

Pour mettre en œuvre cette disposition, il convient d'adopter en conseil d'administration cette exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers à l'ebabx au regard de la compensation qui sera versée à l'ebabx par l'État, soit 46 716 € au titre de l'année 2025-2026.

Dans la suite de cette décision, il est nécessaire de modifier dans le même sens les droits d'inscription des étudiant.e.s en année de césure. Ils bénéficiaient jusqu'à présent du tarif « boursier ». Pour ceux qui ne bénéficient pas d'une bourse sur critère sociaux, il est proposé d'instaurer un tarif spécifique d'un montant de 200 € actant ainsi le lien maintenu avec l'école et son service de scolarité.

Le tableau suivant récapitule les différents tarifs des droits d'inscription des étudiants :

	Proposition 2025-2026
Étudiant non boursier	545 euros
Étudiant boursier	Exonération
Étudiant en année de césure	200 euros

2. Pour les cours publics

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des droits d'inscription des cours publics

	Proposition 2025-2026
Tout cours de 1,5 h hebdo	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	422 euros

Pour rappel, les réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein.

Il est rappelé que pour tous les cours et ateliers des cours publics, les consommables sont à la charge des élèves inscrits.

Par ailleurs, l'ebabx pourra organiser des workshops ou des stages de découverte et perfectionnement d'un médium, d'une technique ou d'une pratique à destination des publics amateurs.

Ceux-ci sont proposés en cours d'année, en fonction de demandes, opportunités et projets, à partir d'un certain seuil de publics inscrits et sur des périodes de vacances scolaires ou week-end permettant un travail intense en continu mobilisant les espaces et ateliers de l'école.

Ces propositions incluent l'accueil de publics professionnels, dans le cadre de perfectionnement, utilisation de leur droit à la formation, participation à des dispositifs de reconversion professionnelle ou VAE.

	Droits tout public – prise en charge individuelle	Droits formation continue – prise en charge employeur ou OPCO
Stage 0.5 jour	40 euros	120 euros
Stage 1 jour	70 euros	210 euros
Stage 1.5 jours	100 euros	300 euros
Stage 2 jours	120 euros	360 euros
Stage 2.5 jours	140 euros	420 euros
Stage 3 jours	160 euros	480 euros
Stage 3.5 jours	185 euros	555 euros
Stage 4 jours	210 euros	630 euros

3. Formation continue

Par ailleurs, l'ebabx proposera une préparation aux concours d'assistant principal d'enseignement artistique qui auront lieu en 2026. Elle se tiendra en distanciel sur 2 matinées fin 2025. Il est proposé un droit d'inscription forfaitaire de 70 € pour chaque stagiaire.

4. Modalités de paiement

Les modalités de paiement doivent être adaptées en conséquence :

- Pour les cours publics. Après vérification des quotas dans les cours et du souhait de l'élève, le paiement en ligne des droits d'inscription valide l'inscription définitive.

L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.

- Pour les étudiant.e.s, le paiement des droits d'inscription valide l'inscription définitive. L'engagement de règlement est immédiat, avec une possibilité de paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
 Si l'étudiant.e n'a pas engagé de démarche pour régler ses droits d'inscription en fin d'année civile, son dossier est transmis au Trésor Public pour recouvrement des sommes dues. Les étudiant.e.s qui produiront une attestation d'attribution de bourse après leur inscription seront remboursés.

Les autres modes de paiement [CB et virement] restent possibles pour les usagers qui sont dans l'impossibilité de régler en ligne et pour les stagiaires en formation continue. Pour rappel, l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Pass-culture permet également un paiement via ce mode de règlement pour des prestations limitées et hors enseignement supérieur.

Enfin, les droits d'inscription (frais de dossier) aux concours et commissions restent fixés à un montant de 50 € pour le concours 2026.

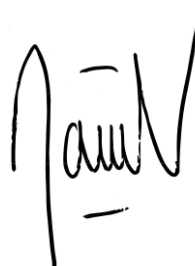
En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Délibération D.19-2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPARD, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

**Délibération D.19-2025 portant Décision Modificative n°2 (DM2)
du budget de l'exercice 2025
de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements de crédits liés aux annonces de l'État sur ses dotations spécifiques traditionnelles portant sur les aides aux mobilités internationales des boursiers, les partenariats Enseignement Supérieur Culture - ESC, les Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques – CHAAP et aux mesures sur l'insertion, le handicap, la santé étudiante et les tutorats. S'y ajoutent cette année les confirmations des dotations compensatoires pour l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers et pour le paiement des indemnités des jurys en direct par l'ebabx (voir D.16-2025 et D.18-2025). Pour ce qui est des dépenses, les lignes sont ajustées en prévision de l'activité et besoins de cette fin d'année 2025.

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/65131	bourses	21 960,00	c/74778	fonds européens / erasmus	58 280,00
c/6248	divers	18 280,00			
c/642	chap 12 / indemnités des jurys de diplôme	14 000,00	c/74718	dotation État pour jury des diplômes	9 531,75
c/64131	chapitre 12 / rémunérations	10 000,00	c/74718	dotation État compensation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers	46 716,00
c/6251	voyages, déplacements, missions // assises ANdEA	5 000,00	c/7067	droits d'inscription	- 46 716,00
c/65888	autres charges de gestion courante // cumul d'excédent	- 19 468,25	c/74718	dotation État / ajustement par rapport au BP	- 18 040,00
total		49 771,75			49 771,75

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Délibération n°20-2025

Aujourd'hui vendredi 19 septembre 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lola GONZALEZ, Rachel HELVADJIAN,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenael LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Anne LEPINE par Mme Charline CLAVEAU, Mme Camille CHOPLIN par M Alexandre PERAUD ; Mme Lucile MAISONNEUVE par M Florent LAHACHE ; M Lucien BACCONI-CADENE par Mme Camille de SINGLY.

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPARD, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM.

Délibération n°20-2025 portant renouvellement du mandat du directeur de l'ebabx

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour ce qui relève de la question du renouvellement du mandat du directeur/trice de l'établissement, l'article 11.2. des statuts de l'ebabx, reprenant les termes de l'article L 1431-5 du code des collectivités territoriales précise les éléments suivants :

« La durée du mandat du directeur est de 3 ans. Ce mandat est renouvelable par période de 3 ans, après approbation par le Conseil d'Administration du nouveau projet présenté par le directeur. Le mandat du directeur peut être renouvelé si le projet du directeur est approuvé par le Conseil d'Administration. A défaut, le Conseil d'Administration lancera un appel à candidature en vue de recruter un nouveau directeur. En cas de non renouvellement, le directeur en poste en sera informé au minimum 6 mois avant par le Conseil d'Administration »

Ainsi donc, comme cela a pu être le cas par le passé pour le renouvellement des précédentes directions de l'établissement (délibération D.06-2026 et D.29-2019), il vous est demandé de vous prononcer sur le nouveau projet présenté par le directeur de l'ebabx dont le mandat arrive à échéance au 31 mars 2026.

14 votants présents ou représentés au moment du vote sur cette proposition :

Pour : 1 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 12 voix

Avis défavorable à la majorité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 19 septembre 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président